

Programme d'échange de personnel

Contexte

Le DAAD (Service d'Echange Académique Allemand) est une organisation publique et autonome qui rassemble les institutions d'enseignement supérieur Allemandes. Elle encourage également les échanges universitaires internationaux ainsi que la coopération académique avec les pays en voie de développement via divers programmes de soutien financier. Dans le cadre de l'initiative NELGA, le DAAD met en œuvre un ambitieux programme de bourses.

Objectifs

Le programme d'échange de personnel vise à améliorer la qualité et la quantité des formations et de la recherche sur la gouvernance foncière dans les universités africaines en favorisant les échanges Sud-Sud.

Le programme d'échange de personnel est destiné à :

- Faciliter l'organisation d'activités éducatives de formations (séminaires, ateliers, etc.) ;
- Aider les nœuds régionaux du réseau NELGA à soutenir les universités et instituts partenaires ;
- Faciliter la mise en œuvre des développements et/ou des révisions de curricula ;
- Encourager les visites de conférenciers externes ;
- Promouvoir l'organisation d'activités similaires.

Candidats éligibles

Les candidats doivent :

- Faire partie du corps enseignant d'une université partenaire de NELGA ;
- Être invité par une université partenaire de NELGA ;
- Être ressortissant d'un pays africain ;
- Se voir accorder un congé par l'établissement d'origine pour enseigner dans l'établissement d'accueil.

Les candidatures féminines et issues de régions et/ou de groupes défavorisés sont particulièrement encouragées.

Domaines d'application éligibles

Les candidats doivent avoir une formation en gouvernance / gestion des terres ou dans un domaine connexe. Par exemple : administration et gestion des terres, économie foncière, économie des ressources naturelles et/ou de l'environnement, économie du développement, gestion et promotion de l'immobilier, droit environnemental, études de développement, aménagement urbain et/ou régional, aménagement et gestion urbaines, géomatique (SIG et arpantage), géographie, gestion des ressources naturelles, économie agricole et autres domaines pertinents vis-à-vis de la question du développement foncier et national.

Conditions et modalités

L'allocation d'échange comprend :

- Une indemnité de voyage forfaitaire : 280 EUR pour les candidats résident dans le même pays que de l'institution d'accueil, 430 EUR pour les pays limitrophes, 630 EUR pour les personnes résidant dans la région, 980 EUR pour les personnes résidant hors de la région ;
- Une indemnité hebdomadaire de 300 EUR (1 200 EUR - par mois).

Les indemnités hebdomadaires et de voyage sont destinées à couvrir l'ensemble des dépenses lié au voyage et au séjour du bénéficiaire (aucun autre remboursement des frais de visa, des frais de santé ou de vaccination, des frais de bagage ou d'assurance bagage, des taxes, etc. n'est prévu). Les fonds seront transférés à l'ambassade d'Allemagne, à l'institution du pays hôte ou sur le compte bancaire personnel du boursier.

À la fin de l'échange, il est demandé au bénéficiaire de fournir un rapport détaillant son expérience d'enseignement et incluant des conseils/informations pour les activités de coopération inter-universitaire futures.

Il est demandé à l'établissement d'accueil de prendre en charge les dépenses locales telles que l'hébergement, les repas, les transports locaux et les soins médicaux pendant le séjour du personnel visitant. L'établissement d'origine doit continuer de verser le salaire du bénéficiaire et perpétuer ses avantages tout au long la durée du séjour d'échange.

Lieu d'affectation

Le séjour d'échange peut s'effectuer dans n'importe quelle université partenaire NELGA pour une période allant d'un mois à quatre mois non renouvelables.

Procédure de candidature:

Les candidats sont tenus de :

1. **S'enregistrer** en ligne via le portail DAAD :
<https://portal.daad.de/>
2. **Postuler** en ligne via le lien suivant :
https://portal.daad.de/sap/bc/bsp/sap/z_set_cookie/setcookie.htm?fund_ar=stv&id=57388760

Pour toute question technique à propos du portail DAAD, contactez portal@daad.de

Documents à soumettre :

- Formulaire de candidature DAAD, dûment rempli (disponible sur le portail DAAD) ;
- Curriculum Vitae (veuillez utiliser le format Europass, <https://europass.cedefop.europa.eu>) comprenant la liste des publications (le cas échéant) ;
- L'invitation de l'établissement d'accueil ;
- Une note conceptuelle (de 3 à 5 pages) indiquant les tâches et les fonctions, incluant un calendrier détaillé et un plan d'enseignement, ainsi que des informations sur le groupe cible de l'enseignement ;
- Preuve de la permission d'absence de l'établissement d'origine et accord pour travailler temporairement dans l'établissement d'accueil.

Les demandes peuvent être déposées à tout moment, mais au moins trois mois avant la date de début prévue du séjour d'échange.

Critères de sélection

Les critères de sélection les plus importants sont :

- La valeur ajoutée du séjour d'échange au regard du mandat du réseau NELGA ;
- Pertinence académique / scientifique de l'échange ;
- Qualité et niveau de détails de la note conceptuelle.

Contacts

Pour davantage d'information sur le programme, veuillez contacter :

Mme Jana Bömer, boemer@daad.de

Mme Luisa Prior, luisa.prior@giz.de